



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26286
10 août 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 9 AOUT 1993, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le 2 août 1993, à 18 h 10, un appareil des Etats-Unis d'Amérique a lancé une fusée pyrotechnique au-dessus de la zone située au sud du barrage Saddam dans le gouvernorat de Ninive.

Le fait que l'aviation américaine continue à lancer ce type de projectile est une preuve supplémentaire de la détermination du Gouvernement des Etats-Unis à nuire à l'Iraq et à son peuple, et à attenter à sa sécurité et à sa souveraineté.

Le Gouvernement de la République d'Iraq élève une protestation énergique contre ces actes hostiles et demande que vous interveniez et preniez les mesures prévues par les dispositions de la Charte des Nations Unies pour y mettre fin et empêcher qu'ils ne se reproduisent à l'avenir.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
